

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 212

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 3 QUINQUIES

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« du préfet »

le mot :

« préfectoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.